

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2023

N° 2023-001

**FINANCES – Reconstitution des crédits d'investissement
Budget principal – Approbation et autorisation à signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h45, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Sébastien GALERON

En exercice : 21
Présents : 18
Votants : 21

Excusés :

Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Christine ADRIAN

Pouvoirs :

Valérie LABOUACHRA à Joël GIRARD
Raymond DOUARE à Eric DODET
Christine ADRIAN à Marie-Françoise QUERE

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF



Vu le Code Général des Collectivités territoriales et en particulier son article L.1612-1

Vu la délibération n°2022-018 du Conseil Municipal du 11 avril 2022 relative au budget primitif 2022

Considérant que le budget communal pour l'année 2023 sera voté au mois d'avril prochain

Considérant que pour assurer la continuité de l'activité municipale, il convient de solliciter l'autorisation de l'organe délibérant pour que l'exécutif de la collectivité puisse, avant le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent.

Considérant que les dépenses d'investissements seront votées par chapitre et plus par opérations.

Considérant que les dépenses afférentes au remboursement des emprunts peuvent être de droit mandatées par l'exécutif communal.

Considérant que les crédits de fonctionnement peuvent, quant à eux, être engagés, liquidés, mandatés par l'exécutif municipal sans délibération, dans la limite des crédits votés pour l'exercice antérieur.

Considérant que le montant total inscrit sur le budget investissement 2022 (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette) par opération s'élève à 2 152 978,72€

Considérant que le quart des crédits inscrits pour 2022 s'élève donc à la somme de 538 244,71€ ;

Compte	Libellé	Opérations (non reconduites en 2023)	Crédits ouverts en 2022 (pour mémoire) BP + DM	Seuil légal du C.G.C.T (25% des crédits ouverts 22)	Autorisation spéciale 2023
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			225 214,01 €	56 303,50 €	56 303,50 €
202	<i>Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre</i>	<i>69 - Plan Local d'Urbanisme</i>	916,00 €	229,00 €	229,00 €
2031	<i>Frais d'études</i>	<i>16 - Salles des fêtes</i>	2 940,00 €	735,00 €	735,00 €
		<i>81 - Centre multi accueil les Oursons</i>	29 428,65 €	7 357,16 €	7 357,16 €
		<i>122 - Pistes cyclables</i>	7 452,00 €	1 863,00 €	1 863,00 €
		<i>14 - Travaux voirie</i>	9 000,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €
		<i>123 - Pôle santé</i>	149 352,00 €	37 338,00 €	37 338,00 €
		<i>126 - Bords de Loire</i>	2 475,00 €	618,75 €	618,75 €



		03 - mise en sécurité	366,00 €	91,50 €	91,50 €
2033	Frais d'insertion	81 - Centre multi accueil les Oursons	864,00 €	216,00 €	216,00 €
		14 - Travaux voirie	864,00 €	216,00 €	216,00 €
		123 - Pôle santé	3 268,00 €	817,00 €	817,00 €
2051	Concessions et droits assimilés	92 - Matériel informatique	18 288,36 €	4 572,09 €	4 572,09 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			1 089 674,39 €	272 418,63 €	272 418,63 €
2111	Terrains nus	34 - Achats de terrains	54 000,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €
		19 - Agrandissement groupe scolaire François Rabelais	21 981,84 €	5 495,46 €	5 495,46 €
2128	Autres aménagements de terrains	128 - Agencement espaces verts parking gare	2 998,92 €	749,73 €	749,73 €
		116 - Réaménagement et sécurisation d'un complexe sportif	2 656,80 €	664,20 €	664,20 €
		114 - Aires de jeux	104 324,40 €	26 081,10 €	26 081,10 €
		81 - Centre multi accueil les Oursons	4 500,00 €	1 125,00 €	1 125,00 €
2135	Instal. Gen., agencements, aménagements des const.	16 - Salles des fêtes	3 960,38 €	990,10 €	990,10 €
		29 - Aménagement équip sportif	41 851,24 €	10 462,81 €	10 462,81 €
2138	Autres constructions	120 - Chenil	1 160,63 €	290,16 €	290,16 €
2152	Installations de voirie	15 - Signalisation de voirie	11 847,94 €	2 961,99 €	2 961,99 €
		122 - Pistes cyclables	204 031,18 €	51 007,80 €	51 007,80 €
		14 - Travaux voirie	294 168,80 €	73 542,20 €	73 542,20 €
		123 - Pôle santé	213 840,12 €	53 460,03 €	53 460,03 €
21538	Autres réseaux	117 - Téléphonie	1 794,37 €	448,59 €	448,59 €
21571	Matériel roulant - Voirie	25 - Véhicule	3 000,00 €	750,00 €	750,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	51 - Matériel	4 300,00 €	1 075,00 €	1 075,00 €
2181	Installations	56 - Bibliothèque	1 209,65 €	302,41 €	302,41 €



	<i>générales, agencements et aménagement divers</i>	16 - Salles des fêtes	2 697,98 €	674,50 €	674,50 €
2182	Matériel de transport	25 - Véhicule	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	02 - matériel informatique	1 131,60 €	282,90 €	282,90 €
		117 - Téléphonie	250,00 €	62,50 €	62,50 €
		92 - Matériel informatique	19 711,64 €	4 927,91 €	4 927,91 €
2184	Mobilier	29 - Aménagement équip sportifs	-17 044,80 €	-4 261,20 €	-4 261,20 €
		81 - Centre multi accueil les Oursons	40 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
		26 - Matériel école	8 526,03 €	2 131,51 €	2 131,51 €
		56 - Bibliothèque	1 494,30 €	373,58 €	373,58 €
		28 - Mobilier bâtiments communaux	9 300,00 €	2 325,00 €	2 325,00 €
2188	Autres	26 - Matériel école	3 810,34 €	952,59 €	952,59 €
		51 - Matériel	35 573,03 €	8 893,26 €	8 893,26 €
		78 - Vidéosurveillance	2 598,00 €	649,50 €	649,50 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours			724 996,32 €	181 249,08 €	181 249,08 €
2312	Agencements et aménagement de terrains	116 - Réaménagement et sécurisation d'un complexe sportif	6 885,89 €	1 721,47 €	1 721,47 €
2313	Installations, matériel et outillage techniques	81 - Centre multi accueil les Oursons	718 110,43 €	179 527,61 €	179 527,61 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées			113 094,00 €	28 273,50 €	28 273,50 €

Total des crédits reportés

538 244,71 €



M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'AUTORISER M. le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2022 (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette), soit la somme de 538 244,71€ ;

DAUTORISER M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le*

18 JAN. 2023



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **18 JAN. 2023**
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.